



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 1^{er} février 2018, à 20h.**

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 38 sur 45 membres
Excusés : MM et Mmes A. Carnal, J.-F. Dolt, Ch. Duclos, S. Masson, A. Pécoud, L. Ritter et S. Seitz.

1. Communications de la Présidente

La Présidente annonce la bonne nouvelle que le bureau a trouvé une secrétaire suppléante en la personne de Mme Florence Marigot, nouvellement habitante de Le Vaud qui souhaite s'impliquer dans la vie du village. Mme Marigot viendra se présenter lors de la séance du Conseil le 22 mars prochain.

Elle informe les conseillers/ères que lors de l'inspection annuelle du Préfet, celui-ci nous a fait part de la modification de l'article 40, alinéa g de la Loi sur les Communes stipulant que les rapports des commissions doivent mentionner le listing des présences des commissaires aux séances et le vote se fait à la majorité simple des personnes présentes. Cette modification entre en vigueur le 1^{er} février 2018. Elle n'a pas encore reçu le texte officiel mais ne manquera pas de le communiquer au Conseil.

L'utilisation de l'écusson du village est possible pour les documents officiels, soit les rapports des commissions ; en revanche, il n'existe pas de document-type pour les rapports. Il est toutefois évident que le nom du préavis et les conclusions de la commission doivent y figurer.

Elle rappelle que des votations auront lieu le 4 mars et demande aux votants de faire attention aux dates de naissance et de signer la bonne carte de vote.

2. PV de la séance du 14 décembre 2017.

Le PV tel que modifié est accepté par 34 oui et 3 abstentions.

3. Préavis municipal N° 9/2017 : Adoption d'un nouveau règlement communal en matière de subvention des études musicales. Rapport de la Commission ad-hoc et vote.

Le Préavis municipal N° 9/2017 tel qu'amendé est accepté par 36 oui et 1 abstention.

4. Dépôt du Préavis municipal N° 12/2018 : Etude de la révision du plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad-hoc et vote.

Le préavis est déposé. La commission des finances et la Commission ad-hoc sont nommées.

Font partie de la Commission ad-hoc, MM et Mmes Christophe Aviolat, Barbara Briand, Charles Clerc, Rémy Gagneux et Barbara Sørensen.

5. Dépôt de préavis municipal N° 13/2018 : Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour la création d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers). Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad-hoc.

Le préavis est déposé. La commission des finances et la Commission ad-hoc sont nommées.

Font partie de la Commission ad-hoc, MM et Mmes : Yvan Schlup, Charles-Maurice Emery, Fabienne Péry-Meylan, Anne Owen et Sébastien Thuégaz.

6. Communications des délégués aux associations.

Une séance de la sous région Jura-Lac se tient ce soir ; une séance du Conseil inter-communal se tiendra le 19 avril prochain.

L'assemblée de l'AISE aura lieu le 25 avril prochain.

7. Communications de la Municipalité.

La Municipalité a dû résilier le contrat avec le nouvel employé de voirie. Une annonce a été passée pour en chercher un nouveau. Le travail est assuré pour le moment par MM L.-O. Lacombe et D. Dépraz. Un contrat a été signé avec M. C. Renaud pour l'entretien du réseau communal de routes. De plus, M. Renaud continue à s'occuper du déneigement des chemins en collaboration avec M. Ch. Pécoud.

La Municipalité cherche aussi une auxiliaire au secrétariat à 30-40% suite à la démission de la collaboratrice en place.

Deux bureaux du bâtiment Christinet II sont à louer, les intéressés peuvent contacter le greffe.

Une présentation de la Police de population ainsi que de l'utilisation du défibrillateur aura lieu le 3 mai, à 20h à la Salle des Combles.

8. Divers et propositions individuelles.

Les préavis sont consultables au greffe dès que les conseillers/ères les auront reçus. Les rapports des commissions sont publics dès qu'ils auront été traités au Conseil.

Ils sont aussi publiés sur le site internet de la commune.

Le Val de Saône, le 1^{er} février 2018

Pour le Conseil Communal :

Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*